

Conditions d'acceptation du VERRE PLAT MÉLANGÉ

Description : mélange de toutes sortes de verre plat pur (sans châssis)

✓ **Autorisés - les mélanges contenant :**

- le verre blanc, le verre plat coloré ;
- le verre armé, le verre feuilleté, le double vitrage, le verre à miroir ;
- le vitrage de serre, le vitrage de fenêtre, les vitres de voiture.

✓ **Non autorisés :**

- les conteneurs contenant uniquement/principalement du verre armé (prix distinct) ;
- les conteneurs contenant uniquement/principalement du verre de sécurité (prix distinct) ;
- les conteneurs contenant uniquement/principalement du verre à miroir (prix distinct) ;
- le verre creux / bombé, le verre au plomb ;
- le pyrex, les plaques en vitrocéramique / à induction ;
- les lampes / abat-jour / ... ;
- la porcelaine, la céramique, la pierre / terre cuite ;
- le verre plat encore muni de son châssis ;
- les déchets résiduels ainsi que différents flux de déchets dangereux ;
- les autres objets et déchets pouvant être préjudiciables au recyclage et au traitement.

